

# Politique

Numéro : 5804  
Titre : **Santé et sécurité au travail**  
Section : Santé et sécurité  
Autorité : 1<sup>er</sup> vice-président – Secrétariat général  
Responsable opérationnel : Directeur – Ressources humaines et des relations de travail  
Entrée en vigueur : 2010-04-01  
Dernière révision : S.O.



## 1.0 PRINCIPE DIRECTEUR

Cette politique est fondée sur la [Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail](#).

## 2.0 OBJET

S.O.

## 3.0 CHAMP D'APPLICATION

La présente politique s'applique aux employés du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB).

## 4.0 ÉNONCÉ DE POLITIQUE

La ligne de conduite du CCNB à titre d'employeur est de mettre en place et de maintenir des conditions de travail et des procédures :

- favorisant la santé et la sécurité des employés;
- conformes à la [Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail](#) et au règlement établi en vertu de cette loi, et ce, afin d'éviter les accidents au travail ou d'en réduire les risques.

## 5.0 DÉFINITIONS

S.O.

## 6.0 MISE EN OEUVRE

S.O.

## 7.0 RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Intervenants	Responsabilités
CCNB	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mettre en place et maintenir des programmes de sécurité appropriés aux besoins de l'organisation, du travail et des employés.</li></ul>
Superviseurs	<ul style="list-style-type: none"><li>• Donner une formation et des directives adéquates à tous leurs subordonnés;</li><li>• Veiller à une parfaite compréhension et à la mise en application des méthodes et des pratiques de travail assurant la sécurité.</li></ul>
Employés	<ul style="list-style-type: none"><li>• Adopter un comportement assurant leur propre sécurité et veiller à la sécurité des visiteurs.</li></ul>

## 8.0 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Pour toute question relative à cette politique, prière de vous adresser à la Direction – Ressources humaines et des relations de travail.

## 9.0 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE (interne ou externe/public)

N°	Nom du document	Type	Autorité/ Responsable opérationnel	Date de révision
5802	Indemnités pour accidents du travail	Directive	Directeur ressources humaines et des relations de travail	2010-04-01
5804.0018	Signalement des blessures et des maladies	Procédure	Directeur ressources humaines et des relations de travail	2015-03-23
5804.2076	Liste de vérification en cas d'accident ou d'incident	Formulaire/Gabarit	Conseiller en ressources humaines	2018-05-01
5804.2077	Orientation de l'employé en matière de santé et de sécurité (Grille)	Formulaire/Gabarit	Directeur des ressources humaines et des relations de travail	2015-05-18
5804.2078	Rapport sur l'accident ou la maladie professionnelle (formulaire 67)	Formulaire/Gabarit	Directeur ressources humaines et des relations de travail	2015-01-29

**Note :** Toute reproduction de ce document, en partie ou dans son intégralité, représente une copie non contrôlée. Dans le présent document, le genre masculin est utilisé comme générique, sans discrimination et à seule fin d'alléger le texte.